



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 56638

Texte de la question

L'actualité de ces derniers mois est malheureusement très riche en actes de violence répétés empreints d'intolérance, de sectarisme et de xénophobie. Cela rend plus que jamais nécessaire le développement d'un enseignement spécifique depuis la maternelle jusqu'au baccalauréat portant sur les valeurs de tolérance, à l'acceptation des différences et au respect de l'autre qui font partie des valeurs fondamentales de la République. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre au sujet de ce dossier en vue de la rentrée scolaire 2005.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même, au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56638

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 927

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3493